



## atteinte à la vie privée , poursuites possibles

Par **lilou60**, le **22/03/2009** à **10:34**

Bonjour à tous ; j'ai été victime d'un voyeur qui passait son téléphone en dessous des toilettes publiques pour prendre des photos je pense. L'ayant pris en flagrant délit j'ai essayé d'arrêter cette personne mais elle s'est enfuit . Grace a l'aide de témoins et de caméra de surveillance ( car cela c'est dérouler dans un lycée...) , nous avons réussi a l'identifier et nous avons porter plainte contre lui pour atteinte à la vie privée.

Après confrontation au commissariat et malgré toutes les preuves de sa présence et de sa fuite , il continue de nier les faits.

J'aimerais savoir s'il y a des grandes chances que cette personne soit reconnu coupable d'atteinte a la vie privée meme si on a pas retrouver de photo ou autre chose et si les peines seront assez lourdes car il doit payer pour ce qu'il a fait !

Merci d'avance pour votre aide , @ bientôt .